

Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2023-0044

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides **MOSQUITO MAGNET FAMILY** en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,*

de la société **WOODSTREAM CORP**

enregistrée sous le numéro **BC-YW078384-88**

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produits MOSQUITO MAGNET FAMILY réalisé par l'Anses,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 6 juin 2023,

Considérant que la famille de produits répond aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012 ;

La mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 30/06/2023

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	MOSQUITO MAGNET FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	TP19 – Répulsifs et appâts

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Woodstream Corp
	Adresse	27-29 Orwell Road Rathgar, 6 Dublin Irlande
Numéro de demande	BC-YW078384-88	
Type de demande	Autorisation nationale de mise sur le marché simplifiée	
Numéro d'autorisation	FR-2023-0044	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Woodstream Corp
Adresse du fabricant	27-29 Orwell Road Rathgar, 6 Dublin Irlande
Emplacement des sites de fabrication	Woodstream Corporation, PO Box 327, PA 17543-0327 Lititz Etats-Unis

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de carbone produit par combustion de propane, de butane ou d'un mélange des deux
Nom du fabricant	-
Adresse du fabricant	-
Emplacement des sites de fabrication	-

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de carbone produit par combustion de propane, de butane ou d'un mélange des deux		Substance active	124-38-9		100	100

2.2. Type de formulation

GA - Gaz

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	META RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	1-1
----------	-----

1.3. Type de produit (s)

Type de produit	TP 19 – Répulsifs et appâts
-----------------	-----------------------------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Dioxyde de carbone produit par combustion du propane, de butane ou d'un mélange des deux	-	Substance active	124-38-9	204-696-9	100	100

2.2. Types de formulations

GA – Gaz



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Attractant des moustiques en extérieur

Type de produit	TP 19
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Moustiques (<i>Aedes spp.</i> et <i>Culex spp.</i>) Stade adulte
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur
Méthode(s) d'application	Formation de CO ₂ in-situ par combustion de propane, de butane ou d'un mélange des deux, utilisé en combinaison avec un piège aspirant pour attirer les moustiques. A utiliser avec un piège Mosquito Magnet MM3300 ou MM4200
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Dose d'application: 900-1600 mg CO ₂ /min Un piège permet de réduire la population environnante de moustiques sur une surface allant jusqu'à 4 000 m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels et non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Non pertinent

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Il est recommandé d'utiliser les pièges 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Il est recommandé de changer une bouteille de gaz de 9 kg tous les 21 à 28 jours d'utilisation (21 jours pour le MM3300 et 28 jours pour le MM4200).
- Respecter les conditions d'emploi du produit.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Utiliser uniquement en extérieur

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Non applicable
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Non applicable
EN CAS D'INGESTION : Non applicable
EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.
Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Noms commerciaux des dispositifs générant le produit biocide		Marché : FR		
	MM3300 : Mosquito Magnet, Mosquito Magnet Executive, Executive MM3300				
	MM4200 : Mosquito Magnet, Mosquito Magnet Pionner, Pionner MM4200				
Numéro d'autorisation	FR-2023-0044-1-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone produit par combustion de propane, de butane ou d'un mélange des deux		Substance active	124-38-9		100